

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2023/070

OBJET : Délégation pour la célébration d'un mariage à Monsieur Eric LEMAIRE,
Conseiller municipal délégué

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Considérant qu'en application de l'article visé ci-dessus, le Maire peut déléguer à un Conseiller municipal le pouvoir de célébrer un mariage ;

ARRETE

Article 1 : Monsieur Eric LEMAIRE, Conseiller municipal délégué, est désigné pour célébrer, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur Le Maire, en ses lieu et place, le mariage entre Monsieur Thomas BOUYGES et Madame Pauline LEMAIRE, le samedi 23 septembre 2023.

Article 2 : Monsieur le Maire de Méry-sur-Oise est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Préfet, chargé du contrôle de légalité.

Article 3 : Une ampliation sera adressée :

- à Monsieur Eric LEMAIRE
- au Service des Affaires générales
- au Cabinet du Maire

Fait à Méry-sur-Oise, le 20 Juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,



Alexandre DOHY

1er Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme,
de l'Environnement et des Mobilités